

Grèves : La CCI Hauts-de-France à l'écoute des entreprises impactées

Lille, le 16/12/19

Face au mouvement social qui perdure et qui impacte l'activité économique, la CCI Hauts-de-France a réalisé une enquête auprès des dirigeants déjà fortement touchés par le mouvement des gilets jaunes.

Sur les 1 562 répondants, 67% indiquent que les mouvements de grèves ont un impact sur leur activité, ils sont unanimes à déplorer une baisse de 22% de leur chiffre d'affaires et 77% des dirigeants sont inquiets face à l'évolution des mouvements sociaux.

La logistique et les activités liées au tourisme les plus impactées

84% des entreprises de transport-logistique et 81% dans le commerce de gros se déclarent impactés. Ils sont 74% dans les HCR et 71% dans le commerce de détail.

Sans surprise, c'est surtout le secteur des HCR à 86%, le commerce de détail à 70% et le transport-logistique à 67% qui déclarent une baisse de leur chiffre d'affaires.

Les entreprises se plaignent également des retards de livraison ou d'expédition (48%), notamment dans le commerce de gros à 75%, 64% dans la construction et l'industrie et 63% pour le transport-logistique.

71% des commerçants et 86% des professionnels des HCR déplorent une baisse de la fréquentation, avec des reports et des annulations des réservations à 43% pour le HCR. Le secteur des transports déclare à 44% des annulations ou des reports de commande

Comment les entreprises font-elles face ?

41% des dirigeants considèrent que les grèves ont un impact sur les déplacements professionnels, 61% d'entre eux privilégient la flexibilité dans les horaires, notamment dans les services et le commerce de détail et 26% ont recours au télétravail (45% dans les services aux entreprises).

Les territoires picards : Oise (84%), Amiens-Picardie (74%) et Aisne (70%) sont plus fortement impactés que dans le Nord-Pas de Calais.

Ce sont majoritairement les professionnels du tourisme du Littoral et d'Amiens-Picardie qui souffrent des annulations de réservation.

Les dirigeants demandent fermement de respecter le service minimum dans les transports en commun et de garantir la libre circulation des biens et des personnes.

Ils sont unanimes pour demander des délais et des étalements de paiement ainsi que des aides financières.

Un plan d'urgence pour les entreprises

Pour aider les entreprises à faire face à ces moments difficiles, la CCI Hauts-de-France propose :

- Des mesures d'allègement et d'étalement des charges fiscales et sociales,
- Des dérogations pour ouvrir les commerces le dimanche pendant les soldes, comme cela avait été autorisé suite au mouvement des « gilets jaunes »,
- Des mesures d'accompagnement adaptées aux secteurs d'activité
- D'anticiper, avec les pouvoirs publics, un plan de poursuite d'activité comme le font bon nombre d'entreprises afin de soutenir l'emploi et l'activité.

« Les mouvements sociaux, qui risquent de perdurer menacent la vitalité des entreprises et de notre région. Nous devons être encore plus réactifs et proposer des « plans » d'urgence adaptés. L'ADN d'une CCI c'est de porter la voix des chefs d'entreprises auprès des pouvoirs publics pour mettre en place les mesures d'urgences qui s'imposent dans une telle situation. » Philippe HOURDAIN, Président de la CCI Hauts-de-France.

Contact presse : Nathalie Delelis – 07 86 60 31 71 – n.delelis@hautsdefrance.cci.fr

Contact direction des études : Grégory Stanislowski – 06 42 85 11 23 – g.stanislowski@hautsdefrance.cci.fr